

Notes de bas de page

- ¹ Auteur : Pierre Strumelle, Conseiller ff.
- ² Une stratégie numérique pour l'Europe, COM(2010) 245 final/2.
- ³ Eurostat impose que l'enquête soit menée pour les ménages, sur tous les ménages dont au moins un membre est âgé entre 16 et 74 ans, et pour les individus, sur toutes les personnes âgées entre 16 et 74 ans. En option, Eurostat laisse aux Etats membres la faculté de collecter des données séparées pour d'autres groupes d'âge, à savoir les personnes de 15 ans ou moins, et les personnes de 75 ans ou plus. La Belgique n'utilise pas cette option.
- ⁴ Digital Subscriber Line.
- ⁵ Les catégories défavorisées reprennent les individus répondant à au moins un des critères suivants : se situer dans la tranche d'âge entre 55 et 74 ans, avoir un faible niveau d'instruction, être hors du marché du travail (sans emploi, inactif, à la retraite).
- ⁶ Le lecteur intéressé peut consulter les résultats par [classe de taille](#) dans le volet « Statistiques & Analyses > Statistiques & Chiffres > Economie > Entreprises > [Utilisation TIC](#) » du site web du SPF Economie (<http://economie.fgov.be>).
- ⁷ Electronic Data Interchange (en français, échange de données informatisé).
- ⁸ Pour l'instant, seuls huit pays de l'Union européenne répondent à ce critère.
- ⁹ Par exemple, l'achat de tickets d'avion ou la location d'une voiture.
- ¹⁰ Notre pays fait ainsi partie des huit pays de l'Union européenne qui ont déjà atteint cet objectif.
- ¹¹ Une transaction de commerce électronique est l'achat ou la vente de biens ou de services effectué sur des réseaux informatiques au moyen de méthodes conçues spécifiquement dans le but de recevoir ou de passer des commandes. Les biens et les services sont commandés au moyen de ces méthodes mais le paiement et la livraison finale des biens et services ne doivent pas nécessairement être effectués en ligne. Les transactions de commerce électronique excluent les commandes passées par l'envoi de courriels saisis manuellement.
- ¹² Les e-achats ou e-ventes par l'intermédiaire de sites web sont des transactions effectuées via un magasin en ligne (web shop) ou des formulaires web sur le site Internet ou l'extranet de l'entreprise, quelle que soit la manière d'accéder à l'internet (ordinateur, ordinateur portable, téléphone portable, ...).
- ¹³ Les e-achats ou e-ventes de type EDI sont des transactions effectuées au moyen de messages de type EDI, ce qui signifie un message dans un format agréé ou standard permettant leur traitement automatique (par exemple, EDIFACT, UBL, XML, etc.) sans que le message individuel ne soit saisi manuellement.
- ¹⁴ Irlande, République tchèque, Finlande.
- ¹⁵ [Enquête en ligne](#) concernant la sécurité de l'internet (2012), la cyber emergency team fédérale, [CERT.be](#).
- ¹⁶ [eCops](#) est un point de contact belge en ligne où l'internaute peut signaler des délits en relation avec la Belgique commis sur ou via l'Internet.
- ¹⁷ Créée en 2009, elle est gérée par [Belnet](#), réseau de recherche national belge pour le compte du Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication ([Fedict](#)). Belnet exploite le réseau national de recherche pour les universités, les collèges, les centres de recherche et des services publics belges. Belnet a créé son propre CERT relativement tôt afin de surveiller son réseau et informer ses clients. Avant la mise en place de [CERT.be](#), le CERT de Belnet était « de facto » le point de contact international pour toutes les questions relatives à la sécurité des réseaux belges.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

¹⁸ Cette hausse frappante est imputable à deux types d'escroqueries : le « ransomware » et le « Microsoft scam ». Le « ransomware » est un logiciel malveillant (malware) qui bloque l'ordinateur de la victime et une demande de paiement est ensuite exigée pour le débloquer. Quant au « Microsoft scam », il s'agit d'une arnaque dans le cadre de laquelle des criminels se font passer pour des employés de Microsoft afin de vendre des services inexistantes aux personnes escroquées.

¹⁹ Dans cette section, les chiffres sont relevés à trois périodes de l'année 2012 : février, juillet, août. Cela résulte du calendrier propre utilisé par chacun des trois contributeurs (VAN DIJK, COCOM, IBPT).

²⁰ Nombre de lignes fixes à large bande par 100 habitants.

²¹ Source : rapport de l'IBPT « *Étude comparative des prix des produits de télécommunication en Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne et au Royaume-Uni [Tarifs appliqués entre le 8 et le 28 août 2012]* ».